

République
française

Département de la
Seine-Saint-Denis



Place Salvador-Allende
BP 35 - 93171 Bagnolet Cedex
Téléphone : 01 49 93 60 00
www.ville-bagnolet.fr

Le Maire

Bagnolet le 23 janvier 2018

Monsieur Frédéric Molossi

Vice-président chargé de l'enfance et de la famille
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département - Esplanade Jean-Moulin
93000 Bobigny

Monsieur le Vice-Président,

J'ai reçu hier, monsieur Alberto Serrano, directeur régional de la Croix-Rouge, qui m'a fait part de son inquiétude au sujet de l'éventuelle fermeture du centre de protection maternelle infantile (PMI) de la Croix rouge à Bagnolet initiée, selon ses propos, par le Département de Seine-Saint-Denis. La Croix-Rouge est disposée à reconduire cette activité pour une durée minimale de trois ans.

Je souhaite attirer votre attention sur l'utilité indéniable de cette structure qui accueille, par délégation du Conseil départemental, environ 600 enfants par an, de 0 à 6 ans. Les services de santé en faveur des femmes enceintes, l'apprentissage de la parentalité, les soins des nouveaux nés, la prévention médico-sociale sont nécessaires aux bagnoletais et particulièrement pour les plus fragiles d'entre eux.

Je tiens à vous rappeler que cette structure a également un rôle majeur en faveur de la protection de l'enfance sur le territoire bagnoletais, peu doté en équipements dédiés à la petite enfance. En effet, nous n'avons que trois PMI pour 36 000 habitants.

Vous l'aurez compris, je vous demande de reconsidérer la fermeture de la PMI de la Croix-Rouge, dont l'impact est très positif et qui contribue à réduire les inégalités croissantes en matière d'offres de soins à Bagnolet, en particulier dans le Sud de la Ville.

La population ne comprendrait pas cette issue.

Je vous prie de recevoir Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Tony DI MARTINO

Maire de Bagnolet



Adresser la correspondance à Monsieur le Maire